

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**ANNEE 2019**

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, le maire d'une commune de 3 500 habitants ou plus doit présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations générales budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'élaboration du budget communal étant impacté par le contexte économique et par certaines mesures du projet de loi de finances 2019, ce rapport comprendra :

- Un aperçu du contexte macro-économique
- Une description des éléments du PLF 2019 intéressant les collectivités territoriales.

En outre, ce rapport fera le point sur la situation financière de notre commune et exposera les principales orientations en matière budgétaire.

## A. L'environnement macroéconomique

Afin de mieux cerner le contexte dans lequel notre collectivité sera amenée à voter son budget, voici quelques éléments macro-économiques :

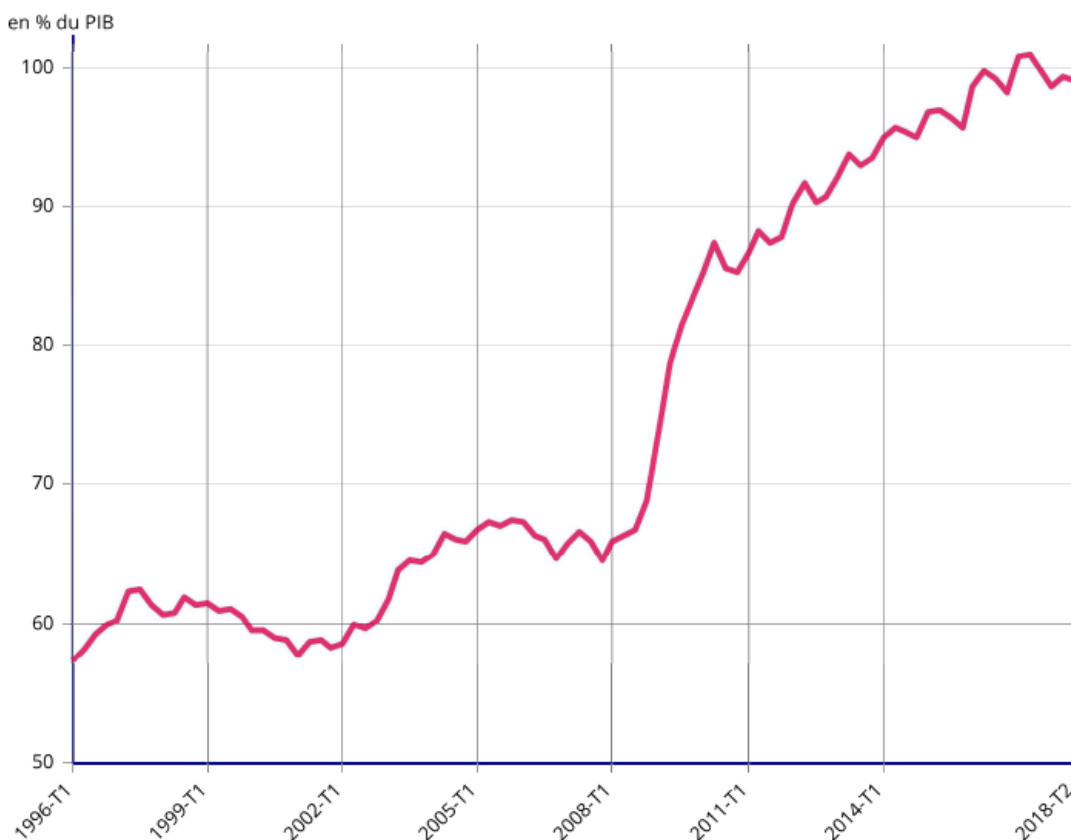
### 1. La dette publique du pays

La dette publique est la dette au sens du traité de Maastricht, c'est-à-dire la dette de toutes les administrations publiques : Etat, administrations de sécurité sociale, administrations locales et organismes divers d'administration centrale.

A la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018, la dette publique était de près 2 300 milliards d'euros.

Le graphique ci-après montre l'évolution de la dette depuis 1996 en % du PIB.

#### **Dette des administrations publiques au sens de Maastricht au deuxième trimestre 2018**



## **2. Un ralentissement de la dynamique dans la zone euro en 2018**

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7%, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018.

Suite à deux premiers trimestres de ralentissement en 2018, la croissance a chuté au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour atteindre tout juste 0,2%.

L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les États-Unis et des difficultés des pays émergents.

Cela est également le cas au sein même de l'Europe en raison du Brexit et du récent rejet du budget italien en octobre dernier.

Depuis le début de l'année 2018, l'inflation a fortement accéléré dans la zone euro. Elle atteint désormais 2,2% en octobre 2018 et vient peser sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

Selon toute vraisemblance, la croissance de la zone euro devrait encore diminuer en 2019.

### **3. Une croissance française qui faiblit en 2018**

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 (+0,2%).

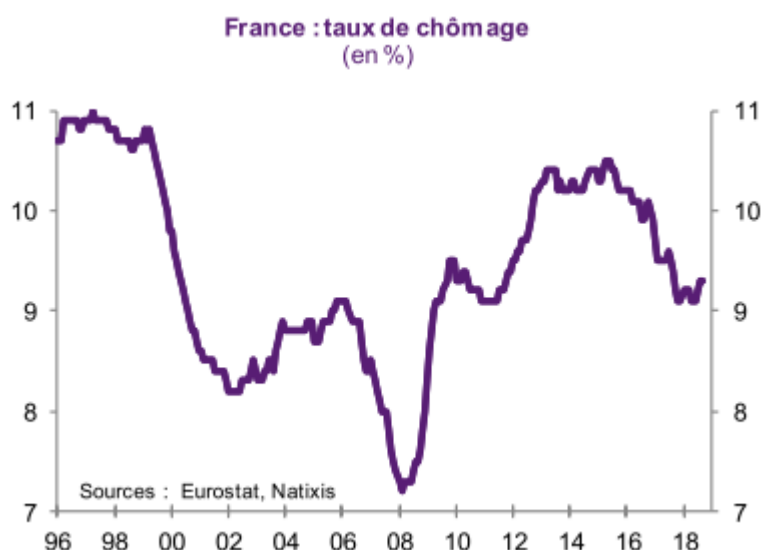
Le 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 a été marqué cependant par un léger rebond (+0,4%).

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne.

Après avoir atteint un pic à la mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a progressivement diminué pour atteindre 9,1% fin 2017, son niveau structurel selon les estimations de la commission européenne.

Depuis 2018, la tendance à la baisse semble être enrayée, pénalisée par le ralentissement de la croissance et la réduction des emplois aidés.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, le chômage est reparti à la hausse et s'élève à 9,3% depuis août.



### **4. Une inflation française supérieure à celle de la zone euro**

Boostée par la remontée de prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie, l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés, atteignant un pic à 2,3% en juillet 2018.

Avec un 1% en moyenne en 2017, l'inflation devrait se situer autour de 1,9% en 2018.

La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages.

## **B . Le projet de loi de finances pour 2019**

### **1. Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités globalement en hausse**

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat (DGF, FCTVA, DETR, DSIL, dotation politique de la ville,...) majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage.

Ces transferts atteignent 111,4 milliards € dans le PLF 2019. Leur hausse de 6,5% par rapport à la loi de finances initiale 2018 tient principalement à la 2<sup>ème</sup> vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes (+ 4,8 milliards €).

Le dynamisme de ces transferts financiers depuis plusieurs années est dû à la croissance continue des dégrèvements et de la fiscalité transférée, dont l'évolution est liée aux réformes législatives successives.

### **2. Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2019.**

Ces prélèvements pèsent pour plus de 40 milliards € dans le budget de l'Etat et sont composés principalement de :

- ➔ la DGF (environ 26,96 milliards €, montant quasi identique à 2018).
- ➔ Le Fonds de compensation pour la TVA (5,6 milliards €, soit +8,1%)
- ➔ Les compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale (2,2 milliards €, soit +5,8%).
- ➔ La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (2,98 milliards €, soit +1,2%).

### **3. Le détail des mesures du PLF 2019 concernant les collectivités territoriales**

#### **a. Les mesures de soutien à l'investissement local**

- Le montant de la DETR reste inchangé par rapport à 2018 (1 046 millions €).
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élève dans le PLF 2019 à 570 millions €, contre 615 millions € dans la LFI 2018.
- Transformation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des départements en une dotation de soutien à l'investissement.

#### **b. Hausse de la péréquation verticale**

Globalement, les dotations composant la péréquation verticale (Dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale, DGF des groupements,..) augmenteront de 190 millions € par rapport à 2018.

#### **c. La dotation politique de la ville**

Elle se stabilise à 150 millions € en 2019.

Le PLF 2019 déplafonne le nombre de communes éligibles à cette dotation.

#### **d. Dégrèvement de la taxe d'habitation**

Le mécanisme mis en place en 2018 avec 30% d'abattement sera accéléré en 2019 puisque l'extinction de l'impôt local prévu pour 2020 pour 80% des contribuables pourrait avoir lieu dès 2019.

## **C Les informations financières concernant la commune de Joigny**

### ***La dette***

➤ L'évolution des annuités d'emprunts payées depuis 2001 (en euros)

<b>Années</b>	<b>Remboursement de capital (A)</b>	<b>Intérêts payés (B)</b>	<b>annuités (A + B)</b>
2018 (estimation)	1 110 000	240 950	1 350 950
2017	1 049 276	256 374	1 305 650
2016	1 057 498	303 648	1 361 146
2015	1 034 151	341 246	1 375 397
2014	824 306	339 562	1 163 868

2013	903 093	341 242	1 244 335
2012	891 946	312 805	1 204 751
2011	832 759	289 345	1 122 104
2010	1 001 762	305 155	1 306 917
2009	1 192 865	392 096	1 584 961
2008	1 168 195	441 000	1 609 195
2007	1 271 341	437 921	1 709 262
2006	1 290 622	379 621	1 670 243
2005	1 271 194	394 085	1 665 279
2004	1 263 586	419 460	1 683 046
2003	1 314 563	475 941	1 790 504
2002	1 363 049	525 997	1 889 046
2001	1 475 856	678 527	2 154 383

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû des emprunts se situera aux alentours de 10 990 000 €.

La répartition de cette dette par prêteur, arrondie au millier d'euros est la suivante :

Caisse d'Épargne	6 842 000 €
Banque populaire	1 006 000 €
La Banque Postale	830 000 €
Dexia Crédit Local	730 000 €
Caisse des dépôts	602 000 €
Crédit Mutuel	480 000 €
Crédit foncier de France	433 000 €
Société Générale	67 000 €

➤ La dette par habitant depuis 2001

Année	Encours total de la dette par habitant de Joigny au 31 décembre	Moyenne de l'encours de la dette par habitant des villes de même strate démographique et appartenant à un EPCI à TPU
2018	1 099 €	Non encore connu
2017	1 042 €	893 €
2016	983 €	918 €
2015	1 019 €	944 €
2014	1 034 €	958 €
2013	883 €	964 €
2012	809 €	955 €
2011	749 €	935 €
2010	767 €	950 €
2009	816 €	958 €
2008	877 €	951 €
2007	988 €	931 €
2006	981 €	906 €
2005	946 €	905 €

2004	873 €	895 €
2003	879 €	885 €
2002	987 €	938 €

## ***L'autofinancement***

L'épargne brute, appelée aussi «capacité d'autofinancement» (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. La différence permet de :

- faire face au remboursement de la dette en capital dont le montant a été exposé ci-dessus.
- financer tout ou une partie de l'investissement.

Dans un contexte économique morose, le budget communal sera une nouvelle fois construit en recherchant toutes les sources d'économies possibles sur les dépenses de fonctionnement pour obtenir une CAF suffisante.

Pour financer ses investissements, la ville de Joigny entend, bien entendu, bénéficier de subventions de l'Etat dans le cadre du plan de soutien à l'investissement, mais aussi d'autres partenaires financiers tels que le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, le conseil départemental de l'Yonne, la CAF de l'Yonne, etc...

## **D - Les orientations budgétaires pour 2019**

### **1. Les dépenses de personnel.**

Les dépenses de personnel qui seront inscrites dans le BP 2019 représenteront environ 49% du budget de fonctionnement. (5 379 815 €).

Au titre de l'exercice 2018, les dépenses liées au personnel s'élèvent à 5 201 418 €.

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Rémunérations	3 115 795,00	3 123 334,00
Bonifications indiciaires	19 347,00	17 733,00
Supplément familial	40 404,00	35 829,00
Régime indemnitaire	421 751,00	408 521,00
Avantage en nature	5 536,00	5 193,00
Dépenses	5 237 578 €	5 201 418,00 €



Il faut également rajouter les charges sociales, les coûts de formation, de médecine préventive, l'assurance du personnel, l'adhésion au CNAS et les chèques déjeuners.

### **Effectif du personnel**

Au 31 décembre 2018, les effectifs du personnel titulaire et du personnel contractuel sur emplois permanents sont les suivants :

#### **AGENTS TITULAIRES :**

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CAT A	CAT B	CAT C
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>						
Attaché principal	3		3	3		
Rédacteur principal 1ère classe	1		1		1	
Rédacteur	1		1		1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	8	2	6			8
Adjoint administratif principal 2ème classe	5		5			10
Adjoint administratif territorial	4	1	3			4
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>17</b>
		14%	86%			

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CAT A	CAT B	CAT C
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>						
Ingénieur territorial	1	1		1		
Technicien principal 1ère classe	2	1	1		2	
Agent de maitrise principal	5	5				5
Agent de maitrise	1	1				1
Adjoint technique principal 1ère classe	12	10	2			12
Adjoint technique principal 2ème classe	24	14	10			24
Adjoint technique territorial	27	8	19			27
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>40</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>69</b>
		56%	44%			

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CAT A	CAT B	CAT C
<b>SECTEUR SOCIAL</b>						
Agent spéc. écoles mat. principal 2ème classe	3		3			3
<b>Total</b>	<b>3</b>		<b>3</b>			<b>3</b>
			100%			

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CAT A	CAT B	CAT C
<b>SECTEUR SPORTIF</b>						
Educateur des APS principal 1ère classe	1	1			1	
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
		100%				

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CATA	CAT B	CAT C
<b>SECTEUR ANIMATION</b>						
Adjoint animation principal de 2ème classe	1	1				1
Adjoint d'animation territorial	1		1	0	0	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
		50%	50%			

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CATA	CAT B	CAT C
<b>SECTEUR CULTUREL</b>						
Professeur d'enseignement artistique hors cl	1	1		1		
Bibliothécaire principale	1		1	1		
Adjoint du patrimoine PI de 1ère classe	1		1			1
Adjoint du patrimoine PI de 2ème classe	4		4			4
Adjoint du patrimoine territorial	1		1			1
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
		13%	88%			

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CATA	CAT B	CAT C
<b>POLICE MUNICIPALE</b>						
Chef de police	1	1			1	
Brigadier chef principal	2	2				2
Brigadier PM	1		1			1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
		75%	25%			

<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>112</b>	<b>49</b>	<b>63</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>100</b>
		44%	56%	5%	5%	89%

**AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS :**

Filières / Catégories	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>			
Catégorie A	2	1	1
Catégorie C	3		3
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>4</b>

Filières / Catégories	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			
Catégorie B	1	1	
Catégorie C	12	2	10
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>10</b>

Filières / Catégories	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES
<b>SECTEUR ANIMATION</b>			
Catégorie C	2	0	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

Filières / Catégories	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES
<b>SECTEUR CULTUREL</b>			
Catégorie B	1		1
Catégorie C	1		1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

Filières / Catégories	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES
<b>SECTEUR SECURITE</b>			
Catégorie C	1	1	0
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

<b>Effectif total</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>18</b>
		18%	82%

S'agissant des agents contractuels sur emplois non permanents, la répartition s'effectue de la manière suivante :

Agents contractuels non permanents	TOTAL	HOMMES	FEMMES
Médecin de prévention	1		1
Secrétaire médical	1		1
Emplois accroissement activités ou remplacement	4	2	2
Agents en contrat aidé (CUI-PEC)	15	10	5
Personnel TAP	10	1	9
Stagiaires école	2		2
activité accessoire : enseignants lors des TAP	3		3
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>13</b>	<b>23</b>

## **Formation professionnelle en 2018**

Sur 134 agents titulaires et contractuels sur emplois permanents, 24 ont bénéficié d'une formation professionnelle.

→ 9 femmes

→ 14 hommes

Nombre total de jours de formation : 206 (1 236 heures)

11 formations ont fait l'objet d'une prise en charge financière par la collectivité.

Le coût total s'élève à 8 882 €.

## **Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

La collectivité adhère au CNAS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour tout le personnel titulaire et contractuel sur emplois permanents et en activité, ainsi que les agents recrutés en emplois aidés sur temps complet.

En 2018, le coût de cette adhésion s'est élevé à 30 340 €.

## **Chèques Déjeuner**

Depuis 2008, la collectivité a mis en place les Chèques-Déjeuner. La valeur faciale du ticket est de 4 €. Son coût est partagé à part égale entre la collectivité et les agents qui en bénéficient.

En 2018, la part de la commune pour les Chèques-Déjeuner s'élevait à 46 704 €.

## **Subvention à l'amicale des territoriaux du Jovinien**

Comme chaque année, la commune apporte une subvention à l'amicale des territoriaux du Jovinien qui œuvre pour les activités et les loisirs au bénéfice du personnel en activité et retraité et permet d'obtenir auprès des commerçants icaunais, des avantages que ne peut offrir le CNAS.

L'amicale organise le spectacle et le goûter de l'arbre de Noël pour les enfants du personnel, ainsi que le repas de fin d'année pour les amicalistes.

La subvention versée au titre de l'année 2018, est de 15 000 €.

## **Maintien des salaires en cas d'arrêt maladie**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, une convention avec la mutuelle nationale territoriale des fonctionnaires a été passée afin de mettre en place le maintien de salaire des agents de la collectivité en cas d'absence pour maladie de plus de 90 jours. La collectivité apporte chaque mois une participation aux agents ayant adhéré, de l'ordre de 5€ par agent.

Le coût total pour l'année 2018, s'élève à 5 520 €.

## **2. Les charges de fonctionnement à caractère général**

### ***Environ 3 150 000 € pour 2019***

Elles représentent environ 29 % du budget de fonctionnement.

Parmi les charges à caractère général, on peut citer :

#### **- Les dépenses énergétiques (électricité, gaz, carburant)**

L'évaluation de ces dépenses est difficile en raison de l'incertitude qui pèse sur l'évolution du prix du baril de pétrole, de l'électricité et du gaz.

Elles sont estimées à 562 000 € en 2019.

- **Les dépenses d'administration générale**, composées principalement des dépenses suivantes avec estimation du réalisé 2018:

- les assurances : 126 000 €
- la taxe foncière sur les bâtiments communaux : 53 000 €
- le remboursement de frais de mutualisation à la CCJ : 460 000 €
- Les dépenses de télécommunication, d'affranchissement : 95 000 €
- La maintenance des logiciels et des équipements (chaudières, ascenseurs, portes automatiques, alarmes, extincteurs, ...) 200 000 €
- Cotisations à e-bourgogne, à la fourrière du Sénonais, etc... 21 000 €.

**- Les services à la population, parmi lesquels :**

- Les dépenses d'animations organisées par la ville : environ 100 000 €
- Les dépenses de fonctionnement scolaires et périscolaires (transport, restauration, garderies scolaires, NAP, fournitures scolaires pour les classes élémentaires et maternelles) : 480 000 €
- Les dépenses culturelles (conservatoire, Vendredis de Debussy, médiathèque, bibliothèque annexe de la Madeleine, expositions à l'Espace Jean de Joigny) : 370 000 €
- Les actions en faveur des personnes âgées : 46 000 €
- Le transport urbain : 205 000 €
- L'entretien des voies communales, du réseau d'éclairage public, des bâtiments communaux, des véhicules, des espaces verts, des terrains de sports : 900 000 €
- Les actions liées à la politique de la ville : appels à projets annuels auprès des associations, des organismes de formations et des établissements publics. : 90 000 €

**3. Les subventions et participations :**

**Environ 1 300 000 € pour 2019**

Leurs poids devraient représenter 12 % du budget de fonctionnement de 2019 et sont composées des postes avec estimation du réalisé 2018 :

- La participation versée pour le fonctionnement du SDIS : 518 000€
- La subvention au CCAS de Joigny qui a notamment la gestion de la micro crèche «Maria Montessori», de la

structure multi-accueil «les Oursons» et du centre social «La Fabrik» : 476 000 €.

- Les subventions aux associations : 360 000 €
- La participation aux charges de fonctionnement de l'école privée pour les classes élémentaires : 36 000 €.

**4. Les charges financières** (intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie) : 2 % des dépenses de fonctionnement.

En 2019, elles avoisineront 260 000 €).

### **5. Les subventions d'équilibre aux budgets annexes**

6 % du budget de fonctionnement, soit environ 650 000 €

Les budgets annexes bénéficiant d'une subvention d'équilibre sont :

- Le budget CRSD
- Le budget du conservatoire et des spectacles vivants
- Le budget de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire
- Le budget du camping
- Le budget renouvellement urbain

### **6. Les recettes de fonctionnement**

Elles sont ventilées en 5 catégories, les montants indiqués correspondant au réalisé 2018 :

- **Les dotations, compensations, subventions reçues**

30 % des recettes de fonctionnement

Elles sont composées de :

- La DGF qui comprend la dotation forfaitaire (1 257 000 €), la dotation de solidarité urbaine (1 308 000 €) et de la dotation nationale de péréquation (118 000 €).

- Les compensations versées par l'Etat en matière de fiscalité (282 000 €).

- Les subventions de fonctionnement de différents organismes : CAF pour le contrat enfance jeunesse, conseil départemental et conseil régional pour les

appels à projets dans le cadre de la politique de la ville, Etat pour le CLEA, etc.  
(480 000 €)

- **Le reversement de fiscalité par la CCJ**

18 % des recettes de fonctionnement : il s'agit de l'attribution de compensation (2 084 000 €) et de la dotation de solidarité communautaire (64 000 €).

- **Les recettes fiscales** (42 % des recettes de fonctionnement)

- la taxe d'habitation et les taxes foncières (4 280 000 €)
- la taxe sur l'électricité (205 000 €)
- les droits de mutation (120 000 €)
- le FPIC (160 000 €)
- la TLPE (50 000 €)
- la taxe sur les pylônes électriques (88 000 €)

- **Les produits des services et du domaine** (3% des recettes de fonctionnement)

Ils comprennent notamment le produit des loyers, des locations de salles, des concessions dans le cimetière.

- **Les recettes diverses** (6% des recettes de fonctionnement)

Elles comprennent essentiellement le remboursement de frais de personnel par les budgets annexes (700 000 €) et le remboursement d'intérêts d'emprunts par la communauté de communes du Joviniens (16 000 €).

## **Les investissements**

Deux opérations qui débiteront en 2019 feront l'objet d'une autorisation de programme :

- La création d'une maison de l'enfance et du citoyen. Montant estimé de l'opération : 3 000 000 €.



- L'aménagement d'un musée de la résistance et de la déportation, opération : Montant : 1 300 000 €.

Il vous sera aussi proposé d'inscrire dans le budget 2019 des crédits pour les principales opérations suivantes :

- Travaux de voirie : 600 000 €
- Travaux dans les écoles : 500 000 €
- 2ème tranche de travaux de restauration de la toiture de l'église  
St Thibault : 350 000 €
- Aménagement du quai de l'hôpital : 250 000 €
- Travaux d'éclairage public : 200 000 €
- Rénovation des installations électriques place du marché : 150 000 €
- Renforcement des berges de l'Yonne : 100 000 €
- Travaux d'assainissement rue Voltaire : 115 000 €
- Renouvellement du réseau d'eau potable : 200 000 €
- Poursuite de la suppression des branchements en plomb : 60 000 €
- Aménagement d'un square à la place du RAM et d'un autre square à l'angle de la rue du commerce et de l'avenue Rhin et Danube : 260 000 €
- L'installation de caméras de vidéo protection supplémentaires : 80 000 €

Enfin, un certain nombre d'opérations pour lesquelles des crédits ont été votés en 2018 seront terminées en 2019.

Parmi ces opérations, nous pouvons citer :

- L'aménagement de locaux associatifs dans l'ancienne caserne de pompiers : Montant 600 000 €
- La création d'une liaison entre le quartier de la Madeleine et le centre-ville : 1 320 000 €.
- L'aménagement d'une cantine pour le personnel : 80 000 €

L'ensemble de ce programme d'investissement sera financé par :

- Le fonds de compensation de la TVA
- Les subventions de l'Union européenne, de l'Etat, de la région, du département, de la CAF et de l'agence de l'eau
- L'autofinancement net dégagé en section de fonctionnement
- L'emprunt.

